



AIDES À L'HABITAT

avec Roannais Agglomération, améliorez votre cadre de vie

2024

Subventions pour les copropriétaires
en faveur d'une rénovation énergétique

Rénov'ta copro



Où se renseigner ?

Rénov'actions 42
Maison départementale de l'Habitat et du Logement

5 rue Brison à Roanne - 04 77 78 39 94



Pour qui ?

Copropriétés situées sur les 40 communes de l'agglomération
Syndics professionnels ou bénévoles.
Sans condition de ressources.

Pour quoi ?

Réaliser au moins 25 % de gain énergétique par des travaux ciblés : travaux d'isolation, de ventilation, changement collectif des menuiseries, changement du système de chauffage collectif.

Combien ?

Maximum 30 % du montant HT des travaux éligibles
subvention plafonnée à 4000 € par logement et à l'enveloppe budgétaire annuelle allouée.

Règlement complet disponible sur aggloroanne.fr ou à la MDHL 5 rue Brison à Roanne.

LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX !

Appel à projets - Dossier à déposer avant le 1^{er} septembre 2024. Jury en octobre 2024.

Toute l'info sur **aggloroanne.fr**